



MAIRIE DE CHEU 89600
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 28 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Présents : Maurice HARIOT, Hervé DUBUC, Jean-Michel REMY, Pascal MILLON, Michèle CHARREAU, Julie SCAVAZZA, Matthieu ROY, Jessie BOURSIN, Christelle CROCHOT, Jean-Christophe BURTIN, Magali SCHIERER-ALLIE, Fanny PEREIRA

Excusé(es) : Sébastien OLLIVIER qui a donné pouvoir à Maurice HARIOT
Jérôme PARIS qui a donné pouvoir à Jean-Michel REMY

Secrétaire de séance : ROY Matthieu

En début de séance, Monsieur le Maire demande l'ajout au point 15 : « Renouvellement contrat de concession gaz »

Le point 15 « Affaires et questions diverses » passe donc au point 16.

1. **Approbation du Conseil Municipal du 24 janvier 2025**

Le compte rendu est validé à l'unanimité

2. **Signature des délibérations du Conseil Municipal du 24 janvier 2025**

3. **Approbation du compte de gestion 2024 de la trésorerie - Commune**

Le compte de gestion de la commune, est approuvé avec les résultats suivants :

- Investissement : - 99 878,53 €
- Fonctionnement : 832 154,35 €

➤ Vote : pour à l'unanimité

4. **Approbation du compte de gestion 2024 de la trésorerie – Assainissement**

Le compte de gestion de l'assainissement, est approuvé avec les résultats suivants :

- Investissement : 28 121,57 €
- Fonctionnement : - 40 330,29 €

➤ Vote : pour à l'unanimité

5. **Vote du compte administratif 2024 - Commune**

Après avoir entendu les résultats ci-dessous, identiques au compte de gestion, le Conseil Municipal procède au vote.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés de 2023		651 808,01		7 658,84	-	659 466,85
Opérations de l'exercice 2024	472 535,06	652 881,40	134 949,23	27 411,86	607 484,29	680 293,26
TOTAL	472 535,06	1 304 689,41	134 949,23	35 070,70	607 484,29	1 339 760,11
Résultats de clôture		832 154,35		- 99 878,53	-	732 275,82
Restes à réaliser					-	-
TOTAL CUMULE		832 154,35	-	- 99 878,53	-	732 275,82
RESULTAT DEFINITIF		832 154,35		- 99 878,53		732 275,82

➤ Vote : pour à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

6. Vote du compte administratif 2024 - Assainissement

Après avoir entendu les résultats ci-dessous, identiques au compte de gestion, le Conseil Municipal procède au vote.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés de 2023	31 100,10			22 791,59	31 100,10	22 791,59
Opérations de l'exercice 2024	64 790,53	55 560,34	28 580,00	36 587,00	93 370,53	92 147,34
TOTAL	95 890,63	55 560,34	28 580,00	59 378,59	124 470,63	114 938,93
Résultats de clôture	40 330,29			30 798,59	40 330,29	30 798,59
Restes à réaliser			2 677,02		2 677,02	-
TOTAL CUMULE	40 330,29			28 121,57	43 007,31	30 798,59
RESULTAT DEFINITIF	40 330,29			28 121,57	-	12 208,72

➤ Vote : pour à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

7. Affectation des résultats - Commune

A la clôture d'un exercice, il convient d'affecter les résultats.

Ils seront affectés comme suit dans le budget primitif 2025 :

- Compte 1068 (recette d'investissement) : 99 878,53 €
- Compte 002 (recette de fonctionnement) : 732 275,82 €

➤ Vote : pour à l'unanimité

8. Affectation des résultats - Assainissement

A la clôture d'un exercice, il convient d'affecter les résultats.

Ils seront affectés comme suit dans le budget primitif 2025 de la commune suite à la dissolution du budget assainissement :

- Compte 001 (recette d'investissement) : 28 121,57 €
- Compte 002 (dépende de fonctionnement) : 40 330,29 €

➤ Vote : pour à l'unanimité

9. Suppression du budget annexe Assainissement

Du fait du transfert de compétence de « l'assainissement collectif » à la Communauté de Communes Serein et Armance (CCSA) depuis le 1^{er} janvier 2025, il est nécessaire de clôturer le budget annexe Assainissement de la commune de Chéu, au 31 décembre 2024.

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 sont, dans un premier temps, transférés sur le budget commune avant d'être reversés à la CCSA.

➤ Vote : pour à l'unanimité

10. Vote des taux des taxes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, de ne pas augmenter les taux.

Voici les taux votés, identiques à 2024 :

Taxe Foncière Bâti : 27,82 %

Taxe Foncière Non Bâti : 26,44 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 16,79 %

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 16,28 %

➤ Vote : pour à l'unanimité

11. Vote du budget primitif 2025 - Commune

Le budget primitif 2025 pour la commune est voté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 350 872,39 €
- Recettes de fonctionnement : 1 350 872,39 €
- Dépenses d'investissement : 968 768,65 €
- Recettes d'investissement : 968 768,65 €

11.

Les principaux investissements portent sur :

- Construction d'un terrain multisport
- Clôture du stade
- Changement de la main courante du stade
- Passage en leds des luminaires sur le petit terrain de foot
- Création d'un passage surélevé
- Création de trottoirs sur de la route de Germigny
- Rénovation énergétique des bâtiments publics

➤ Vote : pour à l'unanimité

12. Subventions aux associations

Les subventions suivantes ont été accordées aux associations :

ADMR St-Florentin : 600 €

UNA Flogny-la-Chapelle : 600 €

Maison des parents de Bourgogne : 300 €

OCCE (Coopérative scolaire) : 2 000 €

Comité d'Animation de Chéu : 300 €

Club Temps Libre de Chéu : 500 € + une participation transport pour la sortie annuelle dans la limite de 1 000 €

Football Club de Chéu : 500 €

Association Sport et Loisirs : pas de subvention pour le moment car il manque des justificatifs (le Conseil Municipal accordera une subvention à l'association une fois les documents manquants reçus)

Monsieur le Maire rappelle que les prêts de salle communale et/ou terrains de sport sont des subventions en natures (structure, électricité, chauffage, eau, ménage, entretien ...).

Les autres associations n'ont pas encore retourné leur demande de subvention avec les justificatifs. Leur dossier sera étudié lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu après la réception de la demande.

➤ Vote : pour à l'unanimité

13. Vente anciens buts de foot

Les anciens buts de foot sont stockés depuis plusieurs années au hangar communal et plutôt que les voir se dégrader, il est plus judicieux de les vendre à une association sportive.

L'Union Sportive de Ravières, qui en cherche pour équiper un terrain, souhaite les acquérir pour un montant de 600 €.

➤ Vote : pour à l'unanimité

14. Terrain Multisport : modification des devis

Afin de mieux répondre à la demande, des modifications de devis de terrassement et d'aménagement pour le terrain multisport ont été revus (complément de la délibération 26-2024 du 06 septembre 2024).

Les nouveaux montants sont les suivants :

- Entreprise Rondino (fourniture du terrain multisport) : 28 574,61 €
- Entreprise Paysages et environnement (pose du terrain et du gazon synthétique) : 17 932,00 € HT
- Entreprise GCTP (sous-traitant en paiement direct de l'entreprise Paysages et environnement, terrassement et plateforme en enrobé) : 23 384,79 € HT

Soit un montant total de 69 891,40 € HT au lieu de 65 000 € HT

➤ Vote : pour à l'unanimité

15. Renouvellement contrat de concession gaz

La commune de Chéu a signé, le 22 mai 2001, une convention de concession pour la distribution de gaz sur le territoire de Chéu, pour une durée de 25 ans. GRDF propose de renouveler le contrat dès cette année pour une durée de 30 ans.

➤ Vote : pour à l'unanimité

MH.

16. Affaires et questions diverses

- Remerciements :
 - Famille ETHEVE suite au décès de Jayce
- Carte des enfants de l'école primaire lors de leur voyage en montagne (Isère)
- Pas de fermeture de classe à Chéu pour l'année scolaire 2025-2026
- Il est interdit de stationner le long le grillage dans l'impasse de l'école maternelle
- Demande de prêt du foyer communal pour organiser un dîner-spectacle en faveur de la sclérose en plaques (tous les fonds récoltés seront reversés par l'organisatrice à l'association ARSEP, fondation située à Paris) (le Conseil Municipal valide la demande)
- Demande du Club de Pétanque de Chéu pour l'installation d'un local type préfabriqué pour faciliter l'organisation des concours ... (le Conseil Municipal valide la demande)
- La distribution des colis de Pâques aura lieu le samedi 19 avril 2025 au matin.

La séance est levée aux environs de 20h30

Le Maire,

Maurice HARIOT